

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
PROJET RÉSIDENTIEL - ARPENTAGE ET CADASTRAGE	20 000 \$	ACTIVITÉ D'INV.
PROJET RÉSIDENTIEL - RÉSEAU EAUX-USÉES COMMUNAUTAIRE	150 000 \$	RÈGLEMENT D'EMPRUNT, SUBVENTION
PROJET RÉS. - AQUEDUC	700 000 \$	RÉG. D'EMPRUNT, SUBVENTION

8. QUESTIONS DU PUBLIC EXCLUSIVES AU BUDGET

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20H00 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2019-212

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019

----- 2020 -----

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 13 janvier 2020, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, monsieur Jacques Vachon et Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2020-001

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN OCTOBRE

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 16 décembre à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2020-002

Il est dûment proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 16 décembre 2019.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 13 janvier 2020 ;

Rés. : 2020-003

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	7 184.62 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	13 436.00 \$
Comptes à payer du mois :	24 505.25 \$

4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-0225 : POUR FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a adopté le budget financier pour l'exercice financier 2020, le lundi 16 décembre 2019 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en trois versements, pour les comptes de taxes de trois cents dollars et plus ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Grand-Métis a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 16 décembre 2020 ;

4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-0225 : POUR FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020 (suite) EN CONSÉQUENCE;

Rés. : 2020-004

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 2019- 0225, annexé à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

4.3 CAPITAL ET INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 3

Rés. : 2020-005

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de la somme de 1 339.69 \$ à la Caisse populaire Desjardins pour le paiement des intérêts pour le financement du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise en janvier 2020.

4.4 COMITÉ INTERMUNICIPAL EN LOISIR – VERSEMENT 2020

Rés. : 2020-006

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les versements trimestriels 2020 pour le Comité intermunicipale en loisirs au montant de 2 349.33 \$ pour un montant annuel total de 9 397.30 \$.

4.5 FORMATION WEB – ADMQ – LE NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL PORTANT SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS : QUE FAIRE?

Rés. : 2020-007

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice de suivre une formation web sur le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens : que faire ? au coût de 75\$ plus taxes. La formation a lieu le 23 janvier prochain.

4.6 PROGRAMME DE DEMANDE – EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020 / CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

Rés. : 2020-008

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de permettre à la directrice générale à formuler une demande d'aide financière à Emplois d'été Canada 2020 et à Carrefour Jeunesse Emploi pour l'embauche d'un étudiant pour la période estivale 2020.

4.7 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$ ET CONTRATS DE 2 000\$ ET PLUS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ ACCORDÉS À UN MÊME FOURNISSEUR

Conformément à l'article 955, le maire devait également déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité.

Il devait également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 122, cette disposition est également abrogée (article 955 C.M.) et le Maire n'est plus tenu de déposer cette liste.

4.7 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$ ET CONTRATS DE 2 000\$ ET PLUS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ ACCORDÉS À UN MÊME FOURNISSEUR (suite)

Par contre, la Loi prévoit l'ajout de certaines informations qui doivent être publiées sur le site Internet de la municipalité, notamment :

Au plus tard le 31 janvier de chaque année, liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (Art. 961.4 C.M. et 477.6 L.C.V.).

4.8 OFFRE DE SERVICE – GESTION TECQ 2014-2018

Rés. : 2020-009

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de PF Service-Conseil Inc. pour la reddition de compte de la TECQ 2014-2018. Le prix demandé pour le service est de 520 \$ plus taxes. Des frais de déplacement au taux de 0.52\$/km peuvent aussi s'appliquer.

4.9 OFFRE DE SERVICE – GESTION TECQ 2019-2023

Rés. : 2020-010

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de PF Service-Conseil Inc. pour la gestion de la TECQ 2019-2023; soit d'effectuer une rencontre pour l'année, effectuer la première programmation, vérifier la validité des factures admissibles au seuil et à la TECQ, comptabiliser les factures de l'année et par projet, effectuer la programmation de novembre ainsi que les suivis divers au coût de 780 \$ plus taxes. Des frais de déplacement au taux de 0.52\$/km peuvent aussi s'appliquer.

4.10 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ POUR 2020

Rés. : 2020-011

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 852,\$ plus taxes à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le paiement de la cotisation annuelle et de l'option assurance juridique.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1. AVIS FAVORABLE À LA DEUXIÈME ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 412212)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de négociation ont été tenues les 17 et 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a soumis une première orientation préliminaire le 7 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de négociation supplémentaire s'est tenue le 10 décembre 2019;

5.1. AVIS FAVORABLE À LA DEUXIÈME ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 412212) (suite)

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis une deuxième orientation préliminaire le 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette nouvelle orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue.

POUR CES MOTIFS :

Rés. : 2020-012

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un avis favorable à la deuxième orientation préliminaire émise par la CPTAQ le 20 décembre 2019 concernant la demande à portée collective, soit le dossier numéro 412212.

6. CORRESPONDANCE

6.1. LISTE DE CORRESPONDANCE

- SÉCURITÉ CIVILE
- RREMQ
- CPTAQ
- SERVITECH
- MRC DE LA MITIS
- MMQ – RISTOURNE 2018

7. VARIA

7.1 ADHÉSION ANNUELLE 2020 À QUÉBEC MUNICIPAL

Rés. : 2020-013

Il est proposé par Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité adhère à Québec Municipal pour 2020 au coût de 145.66 \$ plus taxes.

7.2 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Rés. : 2020-014

Il est proposé par Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité adopte la soumission de l'entreprise INSIGHT pour l'achat d'un serveur LENOVO pour le bureau municipal, au coût de 1750\$ taxes incluse, plus un écran 20 po ainsi qu'un clavier et une souris sans fil au coût d'environ de 300\$.

7.3 DON - CIMETIÈRE DE POINTE-LEGGATT

Rés. : 2020-015

Il est proposé par Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse un don de 50\$ au cimetière de Pointe-Leggatt lors des funérailles de madame Evelyn Bufton Annett .

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h40 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2020-016

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2020